

# LE MARAIS VERNIER

## SITUATION



Le Marais Vernier est une plaine marécageuse de 4 500 ha occupant le fond d'un ancien méandre en forme de fer à cheval, proche de l'estuaire de la Seine. Limité au nord par le dernier coude de la Seine, il se termine au sud sur la ligne de crête du coteau de l'ancien méandre au delà duquel débute le Roumois. Parce qu'il a deux visages, le marais proprement dit et le marais cultivé et drainé, l'unité de paysage du marais Vernier longe celle des marais de l'estuaire (UP 8) dans sa partie la plus proche du fleuve. Les deux pointes de Quillebeuf et de la Roque forment les deux extrémités du marais. Le pont de Tancarville, au centre, symbolise l'accroche sur le fleuve de tout ce territoire.

## CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

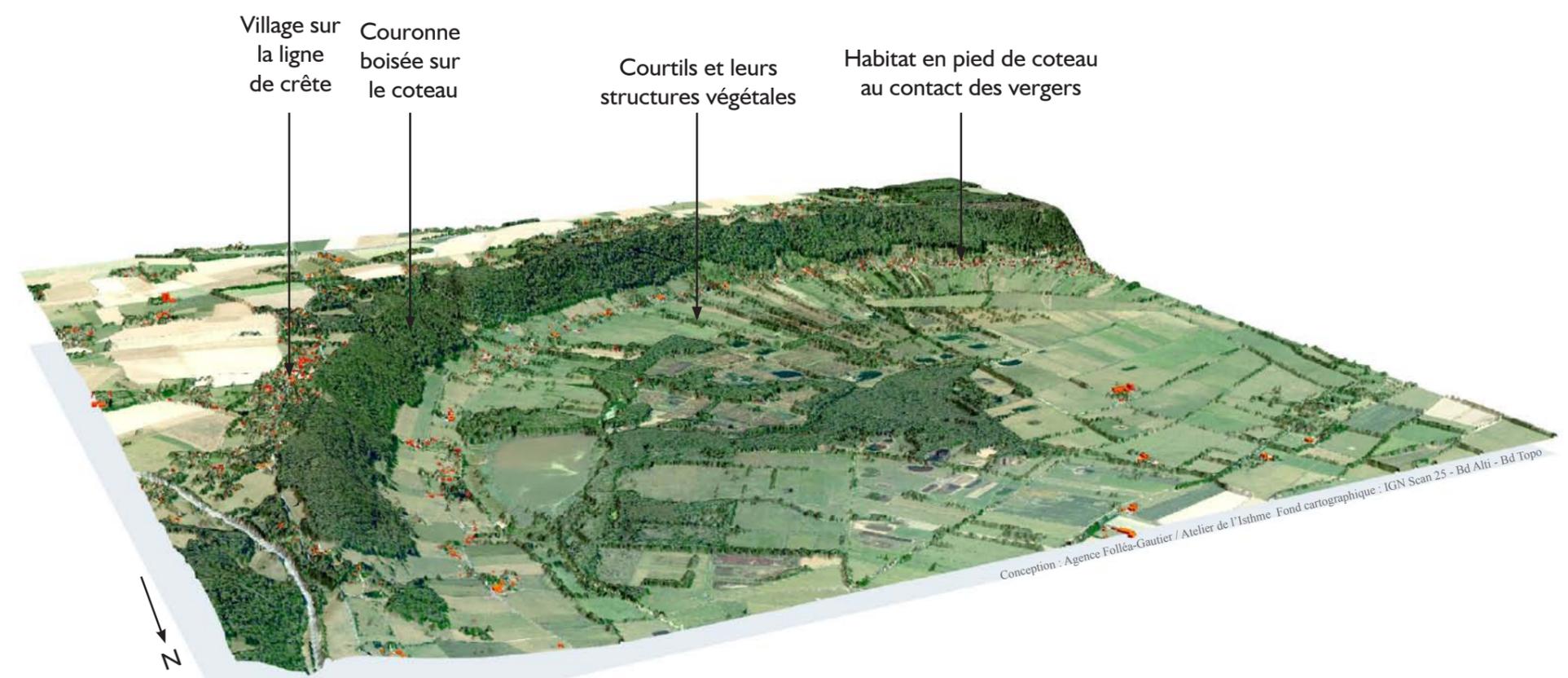


Les vergers et prairies sur les pentes douces du marais Vernier. (2009 - commune de Marais-Vernier)

### Un coteau qui ceinture le marais et qui s'ouvre sur la Seine

Culminant à plus de 100 m d'altitude, le coteau semi-circulaire du Marais Vernier dessine un immense amphithéâtre perceptible dans sa totalité depuis le centre du marais. Il est entièrement boisé et sa ligne de crête verte ne laisse rien percevoir du plateau cultivé et habité du Roumois. Facilement accessible par des routes ou des chemins qui le parcourent ou le longent, le coteau offre parfois, au travers de la frondaison des arbres, des ouvertures panoramiques sur l'ensemble du marais, donnant presque l'illusion de survoler en

avion cet espace. Le regard depuis ce coteau porte loin, embrassant les terres plates du marais et les coteaux de la rive opposée. Même depuis ces points hauts, le cours du fleuve reste discret, souvent masqué derrière une ligne d'arbres. Les deux grandes piles du pont de Tancarville sont là pour révéler le passage du fleuve.

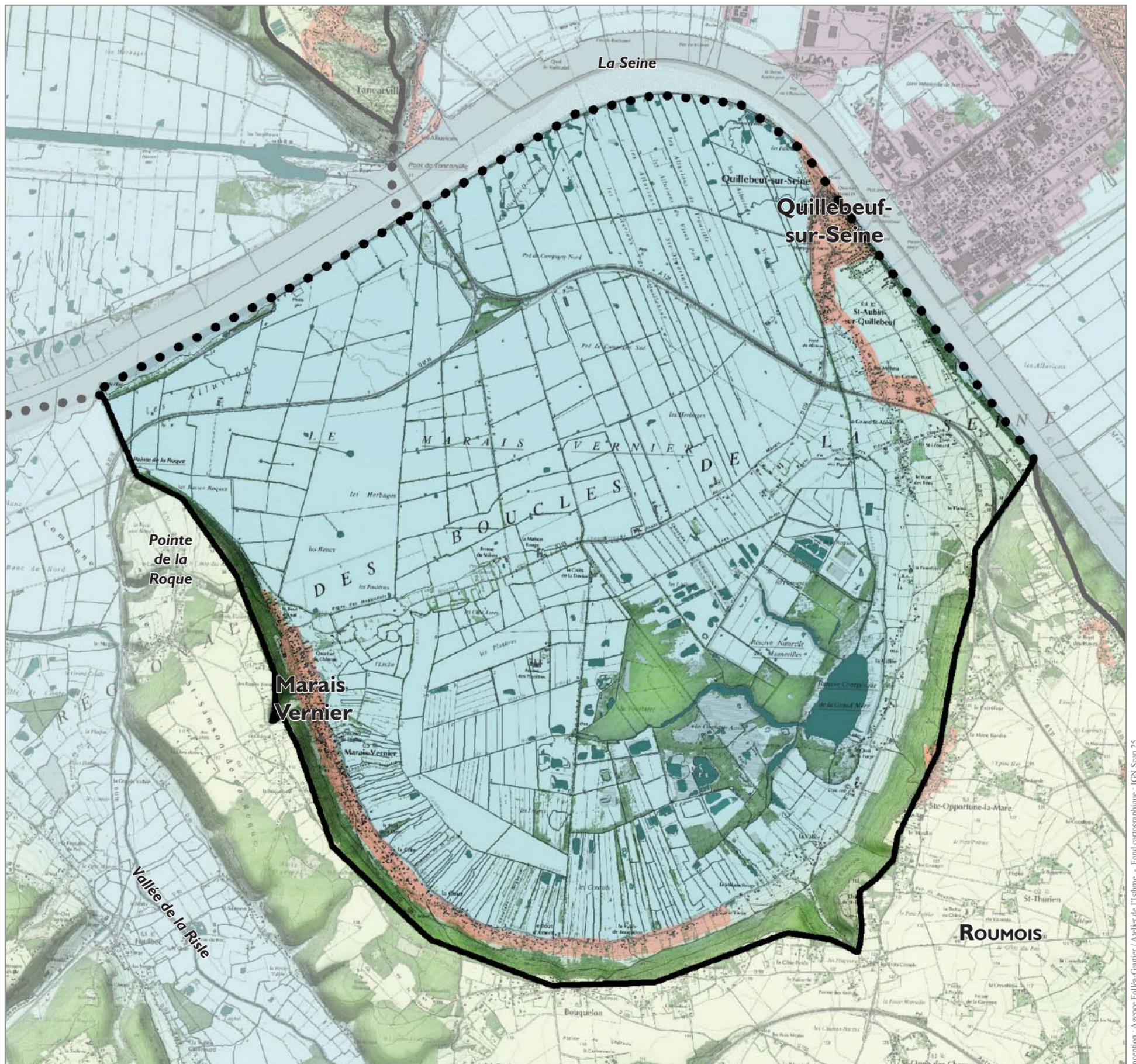


Bloc-diagramme du Marais Vernier

# CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N°9 : LE MARAIS VERNIER

## Principaux éléments de paysage de l'unité

- Un site en forme d'amphithéâtre
- Un territoire façonné par l'homme
- Un parcellaire qui s'efface
- Des espaces naturels protégés et gérés
- Une urbanisation qui évolue modérément mais une accélération récente à surveiller



0 2 Kilomètres

LES UNITÉS DE PAYSAGES





Les prairies du Marais Vernier. (2009 - commune de Marais-Vernier)

## Une organisation du territoire intimement liée à l'eau et au travail de l'homme

Ce marais compose un paysage unique, par sa forme et son organisation résultant des contraintes naturelles et des actions de l'homme pendant des siècles.

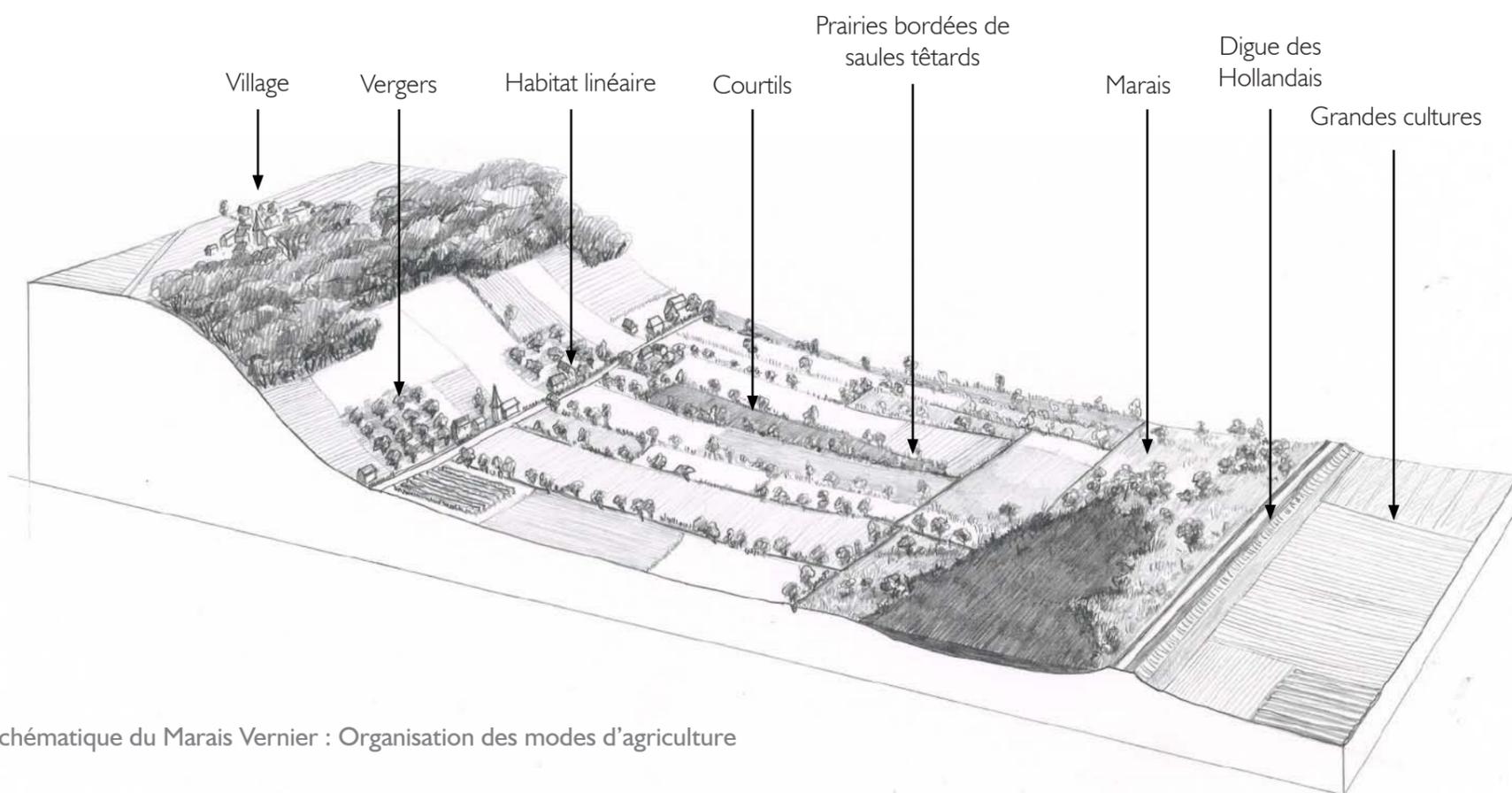
Ainsi, le territoire s'organise par étages successifs où les bois occupent les pentes raides du coteau, les vergers s'installent sur le bas des pentes non loin des habitations et de la route. Puis arrivent les courtils (jardins) en lanières longues et étroites, enfin, le centre du marais est partagé en de grandes parcelles herbagères ou de fauche.

Au-delà, la digue des Hollandais, construite au 17<sup>e</sup> siècle et largement détruite par remembrement, délimitait et isolait le marais «ancien» des crues de la Seine. Enfin, viennent les terres polderisées par l'endiguement de la Seine au 19<sup>e</sup> siècle.

Le marais subit des transformations successives, par le drainage du sol avec le plan Marschall de l'après-guerre puis par la mise en culture intensive des terrains polderisés au nord entre 1970 et 1990. Cette volonté manifeste d'exploiter toutes les terres du marais et de favoriser la culture intensive a créé un déséquilibre dans la gestion de l'eau et du territoire. Les inondations sont plus fréquentes du fait de l'affaissement des tourbières, les fossés s'ensavent par manque d'entretien et le pâturage (qui a beaucoup de vertu dans un marais) tend à disparaître.



Les vergers au pied de coteaux au contact des maisons. (2009 - commune de Marais-Vernier)



Coupe schématique du Marais Vernier : Organisation des modes d'agriculture



Le parcellaire en lanières en voie de disparition. Le Marais-Vernier doit son appellation aux très nombreux aulnes plantés sur les limites de parcelles, car l'ancien nom de l'aulne est «le verne». (2009 - commune de Marais-Vernier)

### Des espaces naturels qui regagnent du terrain ?

Le cœur du marais existe grâce à un fonctionnement hydraulique complexe. L'apport en eau vient principalement des eaux pluviales de ruissellements associées aux résurgences des sources subaffleurantes au pied du coteau. Ces eaux sont conduites au fossé de ceinture via les fossés bordant les courtils puis l'eau est collectée dans la Grand'mare qui se vide ensuite dans la Seine. Ce système hydraulique se conjugue à des espaces naturels en zones humides, bordant la Grand'mare et à de nombreuses petites mares naturelles ou creusées pour la chasse. Ces zones humides constituent un des éléments fondateurs des paysages du marais, ils en sont la clef de voûte. Or la menace d'envasement et d'assèchement des zones humides est forte. Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande organise et met en place depuis plus de 15 ans des mesures agri-environnementales pour sauvegarder ces zones humides (opération de curage de la Grand'mare).



Les grandes cultures à proximité de la Seine : un visage du marais beaucoup moins pittoresque. (2009 - commune de Marais-Vernier)

### Un parcellaire issu de l'histoire et qui continue d'évoluer

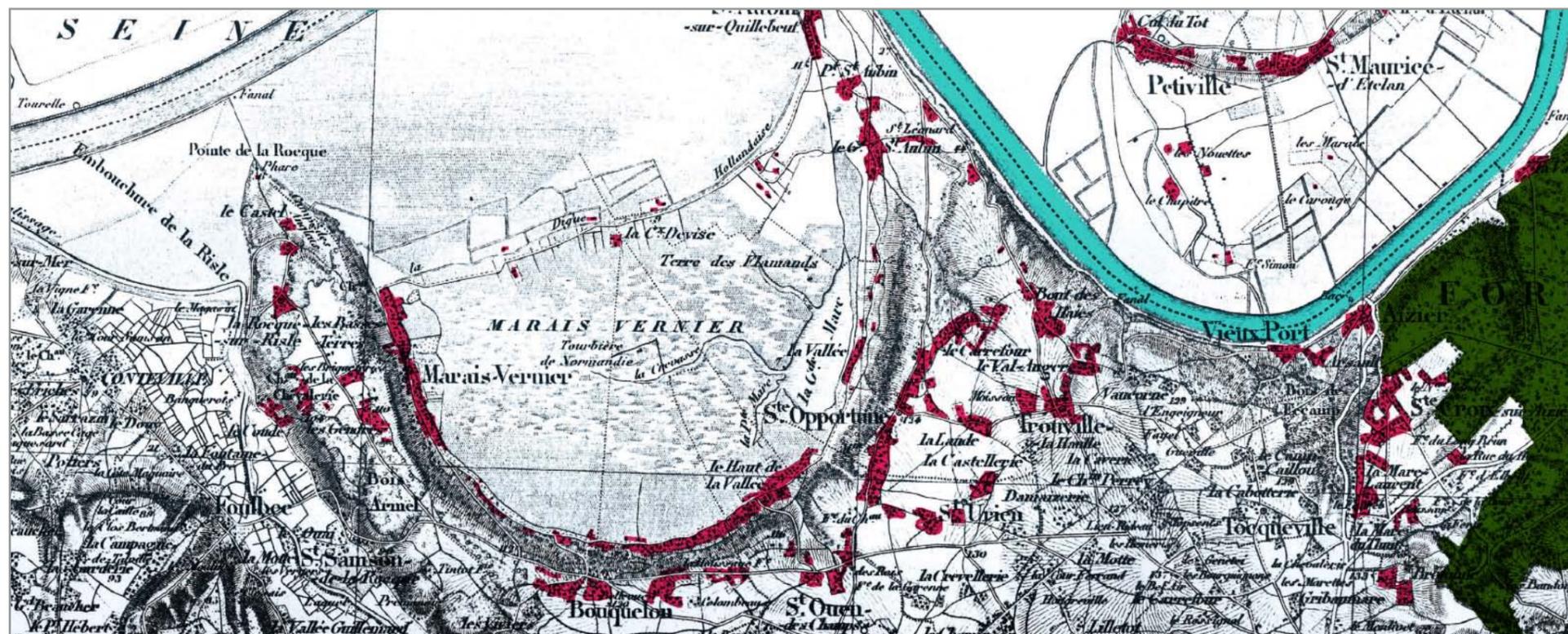
Les études du cadastre napoléonien, aide à comprendre le poids de l'histoire et des divisions successives des parcelles des courtils. Afin que chaque habitant puisse exploiter le marais, les parcelles étaient découpées en lanières de plus en plus étroites s'allongeant depuis la maison d'habitation ou la route jusqu'à l'eau. Ainsi chaque exploitant possédait un jardin pour le maraîchage, une parcelle pour le pâturage et une parcelle de fauche pour le foin. Les fossés plantés de saules têtards ou d'aulnes délimitaient les parcelles. Si ce découpage parcellaire existe encore sur les cadastres, il n'est plus très visible aujourd'hui sur le terrain. Depuis 50 ans, l'abandon progressif de parcelles pâturées ou fauchées a conduit à l'enfrichement des prairies ou au regroupement des parcelles et à l'arrachage des arbres. Le délicat laniérage souligné d'aulnes, tend à disparaître. Avec lui, c'est un paysage patrimonial qui s'efface peu à peu.



La Grand'mare. (2009 - commune de Marais-Vernier)

### Un bord de Seine peu accessible où les espaces naturels sont rares

Si l'ensemble du territoire du marais s'ouvre sur la Seine, le bord de l'eau reste peu accessible. La présence de la nouvelle route RN 182 et RN 178 en digue, qui rejoint le pont de Tancarville, dessine une coupure dans les terres cultivées, limitant l'accès aux berges du fleuve. Une petite route permet sur une partie, de longer le fleuve mais il faut emprunter des passages inférieurs peu accueillants sous la RN 178 pour y accéder. Les terres cultivées laissent, en outre, peu de place aux espaces naturels au bord de l'eau et la promenade longe surtout des champs de maïs et de colza où les structures végétales – haies arbustives ou arborées, arbres isolés – se font rares.

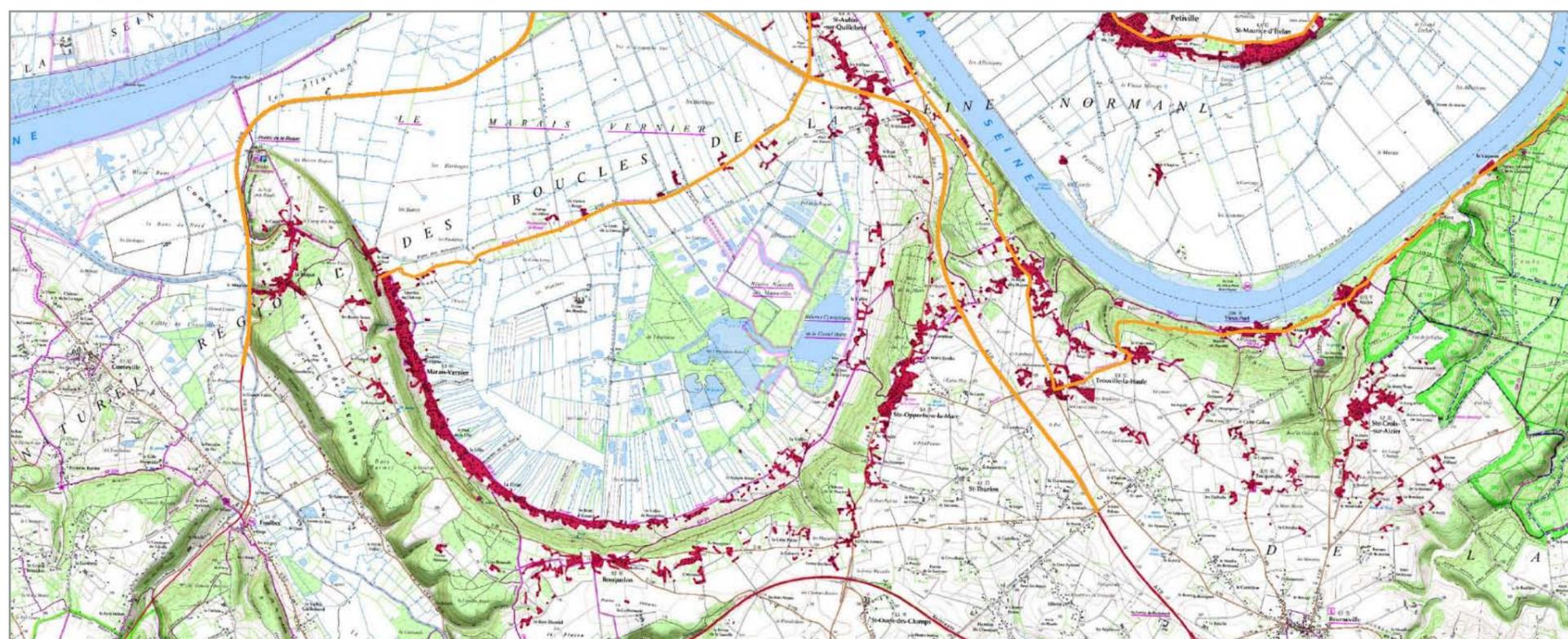


Carte d'Etat-Major- Fin 19<sup>ème</sup> siècle.

## Un bâti qui évolue doucement

A la lecture de la carte d'Etat-major datant de 1850 comparativement à celle d'aujourd'hui, il apparaît clairement que l'urbanisation du Marais Vernier a peu évolué. Fortement contraint par la présence de l'eau ou les pentes trop raides du coteau, le bâti est resté concentré le long de la route au pied du coteau, préservant l'implantation d'origine des villages.

Il s'est en revanche affranchi de ces contraintes à l'approche de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf où les maisons éparées ont façonné un paysage d'urbanisation diffuse, réparti de part et d'autre de l'autoroute A 131. L'association de la grande route et du bâti diffus crée dans ce secteur un paysage banalisé.



Cartes comparées de l'urbanisation, situation à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et actuellement (2008).

## LES VALEURS PAYSAGÈRES



Le coteau est coiffé d'une ligne boisée et les bas de pentes restent cultivés.

### Le coteau semi-circulaire, un amphithéâtre naturel:

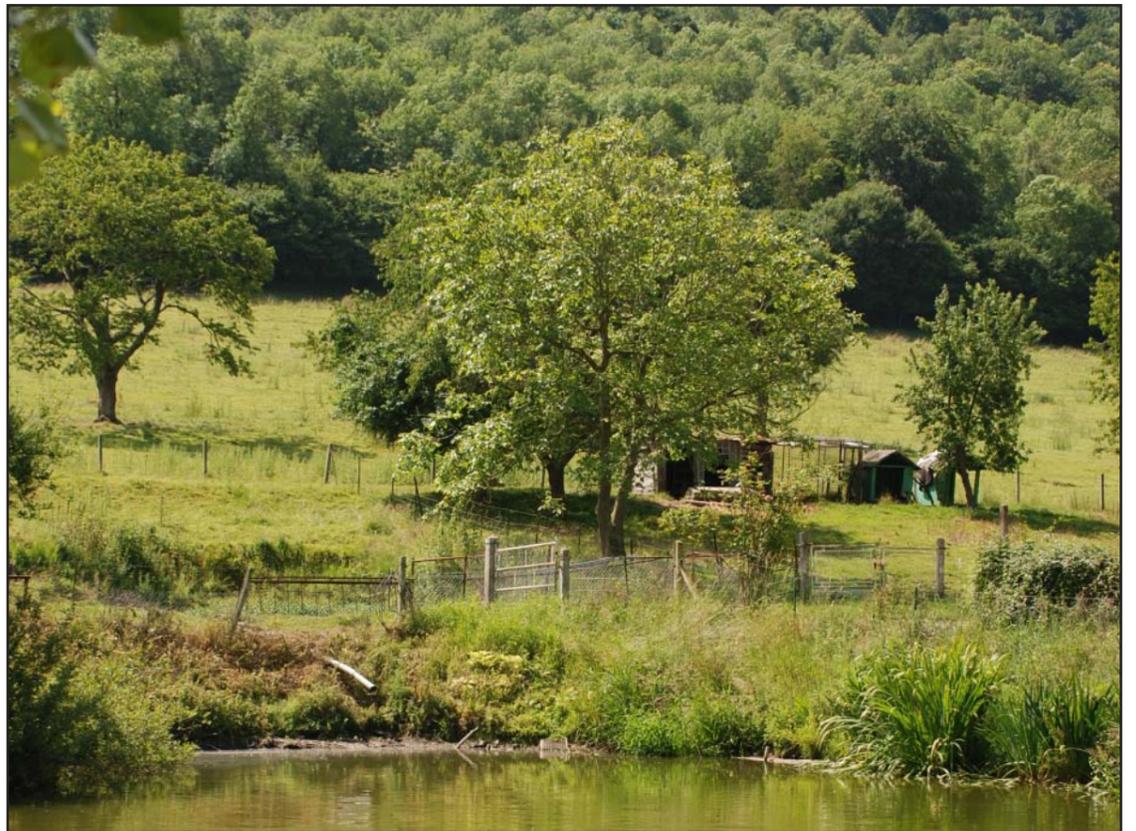
- Préservation des bois et de la ligne de crête boisée.
- Gestion des espaces ouverts en bas de pentes (prairies, vergers...).
- Encourager un habitat de qualité et des coupures d'urbanisation.
- Aucune construction à mi-pente.

### Le découpage parcellaire en lanières, les traces d'une histoire agricole spécifique :

- Repérage sur carte, maintien et gestion des structures végétales.
- Préservation de courtils.
- Soutien d'une agriculture spécifique (élevage extensif, vergers...).

### Les espaces naturels humides, un système hydraulique complexe :

- Protection et gestion des zones humides.
- Soutien au pâturage des prairies humides entretien des canaux, fossés, mares.
- Organisation de l'accueil du public au coeur du marais.



Une gestion rigoureuse de l'eau est nécessaire pour la survie de cet écosystème.



Point de vue depuis le coteau de Marais Vernier : un des rares panoramas sur le site.

### Les points de vue sur les coteaux, des lieux de lecture et de compréhension du Marais Vernier :

- Ouverture et gestion des boisements en contrebas des points de vue.
- Aménagement sobre des belvédères.
- Valorisation du site de la Pointe de la Roque.

## LES RISQUES ET LES PROBLÈMES

### La disparition de la ripisylve sur les bords de Seine :

- Préservation et gestion de la ripisylve.
- Reconquête d'espaces naturels au bord de l'eau.
- Valorisation du cheminement et des accès à l'écart du bord de l'eau.

### L'urbanisation diffuse à Saint-Aubin-sur-Quillebeuf :

- Arrêt de l'urbanisation diffuse.
- Maintien des coupures d'urbanisation entre les villes et les villages.
- Qualité architecturale des nouvelles constructions.
- Choix des matériaux et des couleurs de façades et de toitures.
- Choix d'une palette végétale moins horticole pour les jardins et les clôtures et plus inspirée des haies champêtres.



Habitat diffus le long des routes.



L'autoroute A 131, un axe dont les abords mettent peu en valeur le marais.

### Les abords peu valorisés de l'autoroute A131 :

- Projet de mise en valeur de la route dans le marais.
- Plantation des abords près des habitations.
- Aménagement de fenêtres visuelles limitées sur le Marais Vernier.

# CARTE DES ENJEUX N°9 : LE MARAIS VERNIER

Légende des enjeux en dernière page

